



"IL Y A DES VITRES PARTOUT. LE PRÉVENU SERA DANS UN AQUARIUM. IL EST PHYSIQUEMENT À L'ÉCART DE SON PROPRE PROCÈS » Robert Badinter

INTERVIEW MARIANA GRÉPINET

Paris Match. M^e Badinter, vous ne le cachez pas, vous étiez réticent vis-à-vis de ce projet de nouveau TGI...

Robert Badinter. Je suis attaché à l'île de la Cité comme le lierre l'est à l'arbre. Mes racines judiciaires sont là. Cette transplantation ne sera pas facile. L'emplacement du nouveau Palais, loin du cœur de Paris, posera problème. La première question sera celle des transports en commun, de l'accessibilité du lieu aux usagers de la justice. Et il n'y a pas de parking prévu...

Pourquoi êtes-vous à ce point attaché au tribunal de l'île de la Cité?

R.B. Parce qu'on y juge depuis deux millénaires. Paris n'était encore que Lutèce et déjà, en l'an 357, l'empereur Julien rendait la justice dans l'île de la Cité. Le Tribunal révolutionnaire y a jugé Marie-Antoinette et Danton. Dans les boiseries sombres de la cour d'assises, Emile Zola a été condamné pour avoir écrit "J'accuse." Partout, l'Histoire se mêle au présent. Les jeunes avocats prêtent serment dans la salle

où le maréchal Pétain a comparu en août 1945, à quelques dizaines de mètres des locaux où, quatre ans plus tôt, les sections spéciales de Vichy condamnaient à mort les résistants. Il règne dans le Palais de Paris une atmos-

phère particulière qui s'explique par ce long passé judiciaire. Quand vous levez les yeux, vous voyez la Sainte-Chapelle se découper sur le ciel. C'est unique au monde et ça ne se transporte pas. Vous êtes au cœur même de ce qui constitue l'histoire de cette vieille justice. Le Palais de Justice, c'est aussi un témoignage de civilisation, à la fois indéfinissable et irremplaçable. A défaut, ce n'est qu'un lieu où l'on rend des jugements.

Jean-Michel Hayat. Ce tribunal a déjà une âme parce que les deux concepts voulus par l'architecte Renzo Piano – lumière et transparence – sont parfaitement obtenus dans cette tour



« Les justiciables et les professionnels auront la perception d'une justice moderne » **Jean-Michel Hayat**

ultramoderne. Le problème maieur sera à l'évidence l'accès par les transports en commun, qui ne sont pas au rendezvous. Je ne cache pas cette difficulté et je le dis depuis trois ans. En revanche, je suis convaincu que les justiciables et les professionnels qui y travailleront auront la perception d'une justice moderne, soucieuse d'efficacité. Personne ne s'égarera dans le bâtiment, grâce aux efforts déployés en matière d'accueil. En pénétrant dans ce lieu, les justiciables ne se sentiront pas écrasés ou oppressés. Sur les 90 salles d'audience, nous en avons plusieurs de grande capacité pour les procès les plus médiatiques. Elles

permettront, grâce aux nouvelles technologies, de conduire des débats devant un public nombreux. Au fil des visites, je vois émerger une fierté collective de la part de tous les magistrats et fonctionnaires qui viennent depuis plusieurs semaines au tribunal de Paris. Nous constatons avec satisfaction que l'Etat a consacré beaucoup d'énergie à concevoir pour la première juridiction de France un Palais de Justice à la hauteur des contentieux civils et pénaux qu'il traite.

Pendant les deux heures de visite du Palais, vous vous êtes montré, M. Badinter, très

R.B. Tout, dans une salle d'audience, compte. On ne mesure pas assez ce que c'est, pour le prévenu, de regarder celui qui le juge et d'avoir le sentiment qu'il le comprend. Je n'approuve pas que l'on parque les prévenus derrière des vitres, quand il s'agit d'affaires qui ne le méritent pas. Ça se conçoit pour le terrorisme ou le grand banditisme. mais

tant d'autres affaires n'appellent pas cet excès de précaution. Je ne discute pas l'esthétique ni la qualité architecturale du bâtiment, je pointe d'autres problèmes, plus directement liés aux procès, aux rapports judiciaires entre les parties.

J.-M.H. C'est une inspection sans complaisance.

R.B. Jadis, quand j'étais avocat et que je plaidais dans des affaires où se jouait la vie d'un homme, je disais à mes collaborateurs: "Ne perdez jamais le regard de ceux qui vous écoutent et qui vont juger. Jamais. Parce que c'est par le regard que s'exprime l'humanité. Autant que par la parole." Ici, je crains que cette relation humaine ne puisse s'exercer autant qu'il le faudrait. Même dans les salles de comparution immé-

diate, le prévenu sera dans un "aquarium", derrière une vitre. Cette disposition le met physiquement à l'écart de son propre procès. Cela augmente la distance entre celui qui est jugé et celui qui juge. Ce n'est pas bon pour la justice.

Vous avez tenu à aller voir les cellules du dépôt du Palais. Qu'en avez-vous pensé?

R.B. Le dépôt de l'ancien palais, la "souricière", comme on l'appelait, était dans un état lamentable, insalubre, et l'Etat a été condamné pour cela. Ici, c'est autre chose bien sûr. Mais les toilettes à la turque, franchement...

Quelle innovation vous donne satisfaction?

R.B. La nouvelle configuration des salles d'audience civile dites "en gouttes d'eau", où les juges, avocats et parties se trouvent autour d'une même table, va dans le bon sens. Je souhaite que les initiatives de cet ordre soient généralisées, qu'on ait des salles plus intimes, plus conformes à une justice de proximité, proximité non pas au sens de "je trouve le Palais de Justice à ma porte" mais en termes de rapports humains. Tout est là. Ce sont des êtres humains que l'on juge, et ce sont des femmes et des hommes qui plaident et qui jugent. C'est aussi vrai

pour les victimes qui considèrent trop souvent qu'elles sont mises à l'écart par la justice.

J.-M.H. Je suis très heureux de votre adhésion à ces fameuses salles, parce que leur configuration a fait l'objet d'un débat intense au sein de la juridiction. D'aucuns préféraient des salles d'audience traditionnelles, avec la table de justice surélevée. Lci, tout le monde est assis autour de cette belle table en forme de goutte d'eau. Pour moi qui crois beaucoup à la symbolique, c'est l'incarnation de la justice apaisée que l'on voudrait promouvoir.

Ce gigantesque bâtiment va coûter à lui seul la moitié du budget de fonctionnement de l'ensemble des tribunaux de France.

« Dans ce nouveau palais, on ne prononcera jamais la peine de mort » **Robert Badinter**

J.-M.H. C'est plutôt un quart... La Cour des comptes a rendu un rapport critique sur le partenariat public-privé, mais il faut rappeler que, par le biais de ce partenariat, l'Etat n'a rien déboursé pour la construction du tribunal. En revanche, il va payer une redevance, un loyer, pendant vingt-sept ans. Le partenaire privé aura la charge de toute la maintenance. Ça coûtera cher, c'est incontestable, mais nous avons pu obtenir dans des délais très rapides la construction d'un Palais hors du commun qui emportera l'adhésion, j'en suis convaincu.

Le projet n'est-il pas démesuré à l'heure où la justice française est déjà à bout de souffle?

J.-M.H. Non, je crois même le contraire. Il y aura un avant et un après. L'ouverture du nouveau TGI constituera un levier. On pourra dire que si l'Etat a su mettre les moyens à Paris, il sera difficile de justifier, ailleurs, le maintien

de Palais de justice mal équipés et dégradés. Nous devrons être la force d'entrainement. Loin de l'idée d'une arrogance parisienne mais pour que cet effort soit déployé partout. Il y a beaucoup de Palais de justice magnifiques, à Strasbourg, à Caen ou à Fort-de-France par exemple, mais le mouvement doit s'accélérer pour permettre des conditions de travail et d'exercice de la justice de haut niveau.

Quel souvenir conserverez-vous de l'ancien tribunal?

R.B. J'y ai découvert la justice et le métier d'avocat. Quel bonheur de plaider dans la première chambre du tribunal, là où siégeait le Tribunal révolutionnaire! Curieusement, c'est dans cette salle que j'ai plaidé ma dernière affaire, en juin 1981, contre des révisionnistes de la Shoah.

J.-M.H. Je préférerais vous raconter la première fois que j'ai entendu Robert Badinter. C'était dans un amphithéâtre de l'Ecole nationale de la magistrature, en 1985. Il était garde des Sceaux et avait expliqué à tous les juges d'instruction de France pourquoi il fallait aller vers la collégialité de l'instruction. C'était un projet de loi qu'il portait. Il avait un auditoire extrêmement hostile à l'époque. J'avais été convaincu par ses explications lumineuses. Je suis ému d'être assis à ses côtés trente-trois ans plus tard dans cette bibliothèque du tribunal de Paris qui portera son nom, Juge d'instruction, j'ai commencé en février 1981 avec des dossiers où la peine encourue était la peine de mort. J'étais en poste au tribunal de Troyes qui avait été marqué par l'affaire Patrick Henry, dont Robert Badinter avait été l'avocat. Quelques mois après mes premiers pas dans la magistrature, il prononçait ce discours si fort contre la peine capitale dans l'enceinte de l'Assemblée nationale...

R.B. Permettez-moi un vœu: je souhaite que l'on donne le nom de Victor Hugo à l'une des salles d'audience. Parce qu'il a été le plus grand des abolition istes et que, dans ce nouveau Palais, on ne prononcera jamais la peine de mort.

● MarianaGrepinet

«GRÂCE AU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ, L'ETAT N'A RIEN DÉBOURSÉ POUR LA CONSTRUCTION DE CE TRIBUNAL » Jean-Michel Hayat